

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PONT-ROUGE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 555-2020**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 076 032 \$ ET UN EMPRUNT DE 969 509 \$  
POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DU RANG TERREBONNE ET  
DU CHEMIN DE LA PÊCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge désire réaliser des travaux d'infrastructure dans le rang Terrebonne et le chemin de la Pêche;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pont-Rouge ne dispose pas de tous les fonds nécessaires pour réaliser les travaux requis et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 556, alinéa 4, de la *Loi sur les cités et villes*, le présent règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT** la lettre du ministre des Transports M. François Bonnardel datée du 27 mars 2020 confirmant une aide financière de 2 106 523 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures routières locales, # dossier RIRL-2018-821, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A »;

**EN CONSÉQUENCE,  
SUR LA PROPOSITION DE M. MARTIN GOIZIOUX  
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'infrastructure sur le rang Terrebonne et le chemin de la Pêche, le tout conformément à l'estimation préliminaire préparée par Tetra Tech, numéro de projet Tetra Tech 40725TT, en date du 20 février 2020, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B », incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert du résumé de l'estimation finale préparée par M. Dave Alain, en date du 31 mars 2020, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « C ».
- ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 076 032 \$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 969 509 \$ sur une période de 20 ans. De plus, le conseil affecte à la dépense décrétée un montant de 2 106 523 \$, versé comptant, provenant du

Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures routières locales, # dossier RIRL-2018-821.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment la subvention de 2 106 523 \$ octroyée conformément au Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures routières locales, # dossier RIRL-2018-821.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.1 Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement reliées à des travaux de voirie pour la réfection ou l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales, RLRQ c C-47., le conseil est autorisé à affecter les sommes requises provenant du fonds carrières et sablière afin d'acquitter l'excédant des dépenses non couvert par les subventions à être obtenues et appliquées conformément à l'article 7;

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 22<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT.**

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

(Signé) : Ghislain Langlais  
Maire

ESTHER GODIN, GREFFIÈRE  
VILLE DE PONT-ROUGE

Me Esther Godin  
Greffière

AVIS DE MOTION :

6 avril 2020

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT :

6 avril 2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT :  
(141-04-2020)

22 avril 2020

APPROBATION PAR LE MAMH :

22 mai 2020

AVIS DE PROMULGATION :

25 mai 2020

DATE ENTRÉE EN VIGUEUR :

25 mai 2020



Gouvernement du Québec  
Le ministre des Transports  
Le ministre responsable de la région de l'Estrie

Québec, le 27 mars 2020

Monsieur Ghislain Langlais  
Maire  
Ville de Pont-Rouge  
189, rue Dupont  
Pont-Rouge (Québec) G3H 1N4

**Objet :** Programme d'aide à la voirie locale  
Volet Redressement des infrastructures routières locales  
Projet : Réfection du chemin de la Pêche et du rang Terrebonne  
Dossier n° : RIRL-2018-821 / N° SFP : 154198254 / N° de fournisseur : 68376

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une aide financière maximale de 2 106 523 \$ pour le projet cité en objet. Les dépenses relatives à l'exécution de ce projet sont ainsi admissibles à compter de la date de la présente jusqu'au 31 décembre 2020.

Le versement de l'aide financière sera effectué conformément à l'article 11.3 de la section « Mesures particulières aux volets AIRRL et RIRL » des modalités d'application 2018-2021 du Programme d'aide à la voirie locale. Celles-ci sont disponibles sur le site Web du ministère des Transports à l'adresse suivante : [www.transports.gouv.qc.ca](http://www.transports.gouv.qc.ca).

Je vous invite à consulter le protocole de visibilité en annexe de cette lettre. Celui-ci précise votre engagement quant à la confidentialité de l'aide financière et à l'obligation d'informer le Ministère de toutes actions de communication liées à cette aide ou au projet subventionné, et ce, au moins 15 jours avant de procéder auxdites actions.

Pour toute communication et tout suivi du dossier, je vous invite à communiquer avec la Direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus par courriel à [aideVL@transports.gouv.qc.ca](mailto:aideVL@transports.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 418 646-0700, poste 22349.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Bonnardel

p. j. (1)

N/Réf : 20200317-9

Québec  
700, boul. René-Lévesque Est  
29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1  
Téléphone : 418 643-6980  
Télécopieur : 418 643-2033  
[ministre@transports.gouv.qc.ca](mailto:ministre@transports.gouv.qc.ca)

Montréal  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : 514 873-3444  
Télécopieur : 514 873-7886



ESTIMATION PRÉLIMINAIRE 90%

Nom du projet
VILLE DE PONT-ROUGE Divers travaux de réhabilitation sur le rang Terrebonne et le chemin de la Pêche

Numéro du projet	
TETRA TECH :	40725TT
Révision	Date
Révision 01	20 février 2020

P:\40725TT\DOC-PROJ\606\09\EMIS\2020-02-20\_Estimation préliminaire\_90% - Révision 1.xls(résumé)

RÉSUMÉ DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE
-------------------------------------

Partie	Description	Total
1.	TRAVAUX RECOMMANDÉS DANS LE PIIRL	2 048 640,00 \$
2.	TRAVAUX NON RETENUS DANS LES RECOMMANDATIONS DU PIIRL	218 000,00 \$
	SOUS-TOTAL :	2 266 640,00 \$
	IMPRÉVUS (± 10%) :	226 660,00 \$
	TAXES NON RÉCUPÉRABLES (± 4.988 %)	124 370,00 \$
	FRAIS CONNEXES (± 20%) :	523 500,00 \$
	<b>TOTAL DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE :</b>	<b>3 141 170,00 \$</b>
	REMARQUES :	
	- Aucune étude géotechnique n'a été réalisée dans le secteur des travaux.	
	- Les travaux prévus dans cette estimation (partie 1) sont basés sur les recommandations du PIIRL de la MRC de Portneuf .	
	- Le coût de cette estimation est basé sur les prix des enrobés bitumineux recensés en 2019.	
	- Les coûts de la surveillance des travaux et du contrôle qualitatif sont inclus aux frais connexes.	

Préparée par : Steve Robillard, ing. jr

Vérifiée par : Frédérique Vallières, ing.

Gabriel Rojo, ing.

SR/FV/GR/ib

## ESTIMATION PRÉLIMINAIRE 90%

Nom du projet
VILLE DE PONT-ROUGE Divers travaux de réhabilitation sur le rang Terrebonne et le chemin de la Pêche

Numéro du projet	
TETRA TECH :	40725TT
Révision	Date
Révision 01	20 février 2020

Partie	1. - TRAVAUX RECOMMANDÉS DANS LE PIIRL
--------	--

P:\40725TT\DOC-PROJ\60\60ESIEMIS\2020-02-20\_Estimation préliminaire\_90% - Révision 1.xls]1.

Item No	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
1.	<b>TRAVAUX RECOMMANDÉS DANS LE PIIRL</b>				
1.1	Organisation et sécurité de chantier	1	forf.	50 000,00 \$	50 000,00 \$
1.2	Puits d'exploration :				
	- Pour localisation d'aqueduc	5	unité	400,00 \$	2 000,00 \$
	- Pour validation d'épaisseur de voirie	25	unité	150,00 \$	3 750,00 \$
1.3	Ponceau à remplacer (incluant excavation et remblayage) :				
	- #000-01419 : 600mmØ ; TBA	15	m lin.	700,00 \$	10 500,00 \$
	- #000-02452 : 600mmØ ; TBA	18	m lin.	700,00 \$	12 600,00 \$
	- #000-02006 : 600mmØ	18	m lin.	700,00 \$	12 600,00 \$
	- #000-01743 : 1050mmØ ; TBA	20	m lin.	1 100,00 \$	22 000,00 \$
1.4	Éléments d'extrémité :				
	- Mur de tête; en béton armé , 600mmØ	4	unité	3 000,00 \$	12 000,00 \$
	- Mur de tête; en béton armé , 1050mmØ	2	unité	6 000,00 \$	12 000,00 \$
	- Extrémité biseautée; 600 mmØ	2	unité	1 250,00 \$	2 500,00 \$
1.5	Isolation thermique :				
	- Type 1	75	m lin.	50,00 \$	3 750,00 \$
1.6	Empierrement (incluant membrane géotextile) :				
	- 100 à 200mm (type 2)	15	m³	80,00 \$	1 200,00 \$
	- 200 à 300mm (type 3)	25	m³	100,00 \$	2 500,00 \$
1.7	Remblayage complémentaire :				
	- Matériaux d'emprunt classe "B"	1300	m³	25,00 \$	32 500,00 \$
1.8	Voirie - Rang Terrebonne :				
	- Décohesionnement de la chaussée	31750	m²	3,00 \$	95 250,00 \$
	- Rechargement granulaire; 5-20mm; 75mm d'épaisseur	2400	m³	30,00 \$	72 000,00 \$
	- Enrobés bitumineux; GB-20 ; 80mm d'épaisseur	6000	t mét.	120,00 \$	720 000,00 \$
	- Enrobés bitumineux; ESG-10 ; 45mm d'épaisseur	4000	t mét.	120,00 \$	480 000,00 \$
	- Ajustement des accotements; matériaux décohesionnés	8750	m lin.	2,00 \$	17 500,00 \$
	- Trait de scie	45	m lin.	5,00 \$	225,00 \$
	- Planage	65	m²	10,00 \$	650,00 \$

## ESTIMATION PRÉLIMINAIRE 90%

Nom du projet
VILLE DE PONT-ROUGE Divers travaux de réhabilitation sur le rang Terrebonne et le chemin de la Pêche

Numéro du projet	
TETRA TECH :	40725TT
Révision	Date
Révision 01	20 février 2020

Partie	1. - TRAVAUX RECOMMANDÉS DANS LE PIIRL
--------	--

P:\40725TT\DOC-PROJ\60\60ESIEMIS\2020-02-20\_Estimation préliminaire\_90% - Révision 1.xls]1.

Item No	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
1.9	Voirie - Chemin de la Pêche :				
	- Décohesionnement et malaxage de la chaussée	6750	m <sup>2</sup>	3,00 \$	20 250,00 \$
	- Enrobés bitumineux; GB-20 ; 90mm d'épaisseur	1475	t mét.	120,00 \$	177 000,00 \$
	- Enrobés bitumineux; ESG-10 ; 60mm d'épaisseur	1100	t mét.	120,00 \$	132 000,00 \$
	- Ajustement des accotements; matériaux décohesionnés	1450	m lin.	2,00 \$	2 900,00 \$
	- Trait de scie	10	m lin.	5,00 \$	50,00 \$
	- Planage	13,5	m <sup>2</sup>	10,00 \$	135,00 \$
1.10	Glissière de sécurité semi-rigide; double ondulation				
	- Glissière semi-rigide sur poteaux d'acier; 1,905m c/c	325	m lin.	75,00 \$	24 375,00 \$
	- Traitement des extrémités	4	unité	3 000,00 \$	12 000,00 \$
1.11	Fossés à reprofiler	80	m lin.	20,00 \$	1 600,00 \$
1.12	Réparation des arrières et des entrées d'auto:				
	- Gazon en plaques (incluant 100mm de terre végétale)	3650	m <sup>2</sup>	12,00 \$	43 800,00 \$
	- Enrobés bitumineux; EB-10S ; 60mm d'épaisseur incluant l'enlèvement du pavage existant et déblai	500	m <sup>2</sup>	55,00 \$	27 500,00 \$
	- Granulats MG-20 (incluant déblai)	1000	t. met	30,00 \$	30 000,00 \$
	- Ensemencement hydraulique (incluant 100mm de terre végétale)	1150	m <sup>2</sup>	10,00 \$	11 500,00 \$
	<b>1. - TRAVAUX RECOMMANDÉS DANS LE PIIRL</b>				<b>2 048 640,00 \$</b>

## ESTIMATION PRÉLIMINAIRE 90%

Nom du projet
VILLE DE PONT-ROUGE Divers travaux de réhabilitation sur le rang Terrebonne et le chemin de la Pêche

Numéro du projet	
TETRA TECH :	40725TT
Révision	Date
Révision 01	20 février 2020

Partie	2. - TRAVAUX NON RETENUS DANS LES RECOMMANDATIONS DU PIIRL
--------	--

P:\40725TT\DOC-PROJ\60\60ESIEMIS\2020-02-20\_Estimation préliminaire 90% - Révision 1.xls]2.

Item No	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
2.	<b>TRAVAUX NON RETENUS DANS LES RECOMMANDATIONS DU PIIRL</b>				
2.1	Organisation et sécurité de chantier	1	forf.	18 000,00 \$	18 000,00 \$
2.2	Puits d'exploration : - Pour localisation d'aqueduc	5	unité	400,00 \$	2 000,00 \$
2.3	Ponceau à remplacer (incluant excavation et remblayage) :				
	- #000-02814 : 375mmØ	17	m lin.	500,00 \$	8 500,00 \$
	- #000-02251 : 600mmØ	21	m lin.	700,00 \$	14 700,00 \$
	- #000-03305 : 600mmØ	17	m lin.	700,00 \$	11 900,00 \$
	- #000-03552 : 600mmØ	34	m lin.	700,00 \$	23 800,00 \$
	- #000-03169 : 750mmØ	14	m lin.	850,00 \$	11 900,00 \$
2.4	Éléments d'extrémité :				
	- Extrémité biseautée; 375 mmØ	2	unité	900,00 \$	1 800,00 \$
	- Extrémité biseautée; 600 mmØ	6	unité	1 250,00 \$	7 500,00 \$
	- Extrémité biseautée; 750 mmØ	2	unité	1 400,00 \$	2 800,00 \$
2.5	Travaux de séparation du ponceau 03552	1	forf.	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2.6	Isolation thermique : - Type 1	105	m lin.	50,00 \$	5 250,00 \$
2.7	Empierrement (incluant membrane géotextile) : - 100 à 200mm (type 2)	30	m³	80,00 \$	2 400,00 \$
2.8	Voirie - Élargissement sur le chemin de la Pêche :				
	- Élargissement de la chaussée	150	m lin.	15,00 \$	2 250,00 \$
	- Surlargeur ; enrobés bitumineux; GB-20 ; 90mm d'épaisseur	40	t mét.	120,00 \$	4 800,00 \$
	- Surlargeur ; enrobés bitumineux; ESG-10 ; 60mm d'épaisseur	30	t mét.	120,00 \$	3 600,00 \$
	- Ajustement des accotements; matériaux décohesionnés	150	m lin.	2,00 \$	300,00 \$
2.9	Marquage de chaussée (ligne centrale et ligne d'arrêt)	1	forf.	25 750,00 \$	25 750,00 \$
2.10	Excavation et remblayage complémentaire, incluant transitions, sur demande de la Ville	500	m³	15,00 \$	7 500,00 \$

## ESTIMATION PRÉLIMINAIRE 90%

Nom du projet
VILLE DE PONT-ROUGE Divers travaux de réhabilitation sur le rang Terrebonne et le chemin de la Pêche

Numéro du projet	
TETRA TECH :	40725TT
Révision	Date
Révision 01	20 février 2020

Partie	2. - TRAVAUX NON RETENUS DANS LES RECOMMANDATIONS DU PIIRL
--------	--

P:\40725TT\DOC-PROJ\60\60ESIEMIS\2020-02-20\_Estimation préliminaire\_90% - Révision 1.xls]2.

Item No	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
2.11	Remblayage complémentaire : - Matériaux d'emprunt classe "B" - Matériaux d'emprunt MG 112 (accotement); saignée	1600 150	m <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	25,00 \$ 35,00 \$	40 000,00 \$ 5 250,00 \$
2.12	Fossés à reprofiler	350	m lin.	20,00 \$	7 000,00 \$
2.13	Réparation des arrières et des entrées d'auto : - Ensemencement hydraulique (incluant 100mm de terre végétale)	1000	m <sup>2</sup>	10,00 \$	10 000,00 \$
<b><u>2. - TRAVAUX NON RETENUS DANS LES RECOMMANDATIONS DU PIIRL</u></b>					<b><u>218 000,00 \$</u></b>



NOM DU PROJET		NUMÉRO DE PROJET
Règlement numéro 555-2020 décrétant une dépense de 3 076 032 \$ et un emprunt de 969 509 \$ pour des travaux d'infrastructure du rang Terrebonne et du chemin de la Pêche		555-2020
		DATE
		2020-03-31
Résumé de l'estimation finale		
PARTIE	DESCRIPTION	TOTAL
	<b>Coûts directs</b>	
1	Travaux recommandés dans le PIIRL	2 048 640 \$
	Travaux d'arpentage	10 000 \$
	Contrôle qualitatif des matériaux (travaux de laboratoire, contrôle qualité)	30 000 \$
2	Travaux non retenus dans le PIIRL	218 000 \$
	Remplacement ponceau	
	Travaux de voirie (Élargissement chemin, marquages)	
	<b>Sous-Total Coûts directs</b>	<b>2 306 640 \$</b>
	<b>Frais incidents sans financement</b>	
	<b>Honoraires professionnels</b>	
	Plans et devis	25 000 \$
	Surveillance de chantier, estimation détaillée, avis de conformité, etc.	50 000 \$
	Autres frais d'honoraires professionnels	151 000 \$
	Frais de publication d'avis et communication publique exigée	4 000 \$
		230 000 \$
	<b>Imprévus de chantier (10%)</b>	226 664 \$
	<b>Sous-Total Frais incidents sans financement</b>	<b>456 664 \$</b>
	<b>TOTAL PROJET SANS FINANCEMENT</b>	<b>2 763 304 \$</b>
	Taxe nette 4,9875%	137 820 \$
	<b>TOTAL PROJET AVEC TAXE NETTE SANS FINANCEMENT</b>	<b>2 901 124 \$</b>
	<b>Frais de financement</b>	
	Frais de financement temporaire	114 594 \$
	Frais d'émission associés au financement permanent	60 314 \$
		174 908 \$
	<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>3 076 032 \$</b>
	<b>Financement</b>	
	Subvention MTQ	2 106 523 \$
	Règlement d'emprunt	969 509 \$

Préparé par : Dave Alain  
 Directeur du service des finances, de l'approvisionnement et trésorier  
 Le 31 mars 2020

Ville de  
Pont-Rouge



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 555-2020**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Me Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 22 avril 2020, a adopté le règlement numéro 555-2020 portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 555-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 076 032 \$ ET UN EMPRUNT DE 969 509 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DU RANG TERREBONNE ET DU CHEMIN DE LA PÊCHE**

Le règlement 555-2020 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 mai 2020.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 25<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT.**

La greffière,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Esther Godin', is written over a light blue horizontal line.

Esther Godin